



Dschang, le 15 FEV 2019

N° G/13/00988 /UDs/R/SG/DCOU/DASA/SS

COMMUNIQUE-RADIO

Le Recteur de l'Université de Dschang porte à la connaissance des étudiants sportifs de son Institution que dans le cadre du processus de pré-accréditation en ligne des athlètes pour la 22^{ème} édition des jeux universitaires que nous abriterons en 2019, l'équipe conduite par le Chef de Service des Sports à la Direction du Centre des Œuvres universitaires séjournera dans les différents campus de l'Université de Dschang suivant le calendrier ci-après, de 9 heures à 17 heures.

N°	CAMPUS	DATES	LIEUX
01	Campus principal de Dschang	Du 01 février au 05 mars 2019	Bureau du Chef de Service des Sports (porte 15)
02	IUT-FV de Bandjoun	Lundi 25 février 2019	Bureau de l'Animation Culturelle et de l'Education Physique Sportive
03	IBAF	Mardi 26 février 2019	Bureau de l'Animation Culturelle et de l'Education Physique Sportive
04	FASA Annexe de Bafia	Mercredi 27 février 2019	Campus de Bafia
05	FM BEE d'Ebolawa	Le 28 février et 1 ^{er} mars 2019	Bureau de l'Animation Culturelle et de l'Education Physique Sportive
06	CRESA forêt bois (Yaoundé)	Le 02 mars 2019	Campus de Nkolbisson

Ils devront se présenter devant l'équipe de pré-accréditation munis des photocopies des pièces suivantes :

- 1) Acte de naissance ;
- 2) Carte Nationale d'Identité (CNI), le récépissé tenant lieu ou le passeport en cours de validité ;
- 3) Le diplôme (BACC ou GCE A/L) ou le relevé de note datant de moins de 3 ans ou tout autre diplôme assorti d'une équivalence.
- 4) Une (01) photocopie de(s) reçu(s) de paiement intégral ou partiel des Droits Universitaires de l'année académique 2018/2019.
- 5) Une (01) photocopie de(s) reçu(s) de paiement intégral des Droits Universitaires de l'année académique 2017/2018 ou le relevé de notes de la dernière année d'inscription, ou le **certificat de scolarité de l'année d'avant** pour tous les athlètes et membres des fan's club, à l'exception des étudiants nouvellement inscrits ;
- 6) Deux (02) photos (4x4) en couleur sur fond blanc identique à celle mise en ligne ;
- 7) La liste des étudiants admis en Master ou thèse signée par le Chef de l'Institution ;
- 8) Une carte ou certificat d'invalidité pour les athlètes déficients physiques.

Ampliations :

- Cab/R. UD
- SG
- DCOU/DASA
- Chefs d'Etablissements
- Archives/Chrono

